

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 12 octobre 2015

Convocation du : 1<sup>er</sup> octobre 2015

**Objet : GESTION DU PERSONNEL**

**Recrutement d'un adjoint du patrimoine 2<sup>o</sup> classe – accroissement temporaire d'activité.**

L'an deux mille quinze, le douze octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

**Secrétaire de séance** : Madame Bernadette Saudemont

**Etaient présents** : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, T. Gau, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, P. Schiazza, M. Chautant, F. Darini.

**Excusés** : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga  
Françoise Galmiche

**Pouvoirs** : Josette Revoux a donné pouvoir à Thierry Gau  
Jean-François Contoz a donné pouvoir à Maurice Chautant  
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Monsieur le Président, Jean-Marie BERNARD indique aux membres du conseil communautaire qu'aux termes de l'article 3, alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12/03/2012 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, l'EPCI peut recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le service culture de la Communauté de Communes des Deux Buëch se trouve confronté ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel.

De ce fait il propose de recruter un agent non titulaire, à temps complet

**Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe au service culture**

Cet agent sera recruté à partir du 25 octobre 2015 jusqu'au 24 octobre 2016

Sa rémunération sera calculée par référence à l'IB 340– IM 321.

L'agent concerné est susceptible d'effectuer des heures supplémentaires.

Ce poste s'inscrit dans le cadre d'emploi de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151015-DE-2015-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2015

Publication : 15/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité des voix exprimées

- le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet

**Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe au service culture**

- charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 29	pour : 27	abstention : 2	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes,  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

